

T.2.a

Sensibilisation du personnel

Description

Pour mettre en œuvre le Plan climat communal, il est indispensable de considérer systématiquement la protection de l'environnement dans toutes les activités menées au quotidien, qu'elles soient professionnelles ou privées. Il est donc important de susciter l'intérêt de motiver le personnel à adopter un comportement éco-responsable.

Projet(s)

S'assurer du soutien des gestionnaires des bâtiments communaux (personnel administratif, corps enseignant, conciergerie, services extérieurs, sociétés sportives et culturelles, etc.) pour limiter et diminuer l'empreinte écologique. Mettre en place des outils d'information et des "chartes écologiques", participer à des Conversations Carbone, des Fresques du Climat ou des Fresques du Numérique. Proposer des activités telles que "BiketoWork" ou "Ma Petite Planète" au sein de ses services.

Priorité : 2

Etat : à réaliser

Difficulté : faible

Source(s) de financement

■ Planification : -

■ Réalisation : -

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Impacts et cobénéfices

Réduction CO₂ / énergie

Adaptation climat / nature



Cohésion sociale



Indicateurs potentiels et suivi de la mesure

Activités (nbre), participation (nbre)

Remarques

-

Porteur(s) de la mesure

Service social (cohésion sociale et animation) et Services techniques (développement durable)